

Prévention des sinistres

La prévention des sinistres, voyez-y!



Prévention du vol de marchandises

Le vol de camions, de remorques et de marchandises constitue un grave problème pour l'industrie du camionnage. En Amérique du Nord, les sinistres sont importants et en montée croissante; au Canada seulement, le coût est estimé à plus de 5 milliards de dollars.

Or, non seulement des marchandises sont volées, mais aussi les semiremorques et les camions-tracteurs qui les transportent. Les sinistres peuvent impliquer des dommages corporels ou la mise en danger des conducteurs ainsi que des coûts intangibles pour le client insatisfait dont les biens ont été volés et peuvent ensuite faire l'objet d'une distribution illégale. Outre les vols, des pertes importantes peuvent également découler du mauvais arrimage des marchandises et des accidents de la route.

Quelle que soit la taille de la flotte, de nombreuses mesures et pratiques exemplaires peuvent être adoptées pour réduire les possibilités de sinistre.

Prévention du vol de marchandises

La première étape consiste à rédiger et à mettre en place un plan d'entreprise pour la prévention des sinistres liés aux marchandises. Afin d'en garantir le succès, une personne doit avoir la responsabilité de l'application et du respect de la politique et des procédures connexes. Ces dernières devraient porter sur l'embauche des conducteurs, les essais sur route et l'examen annuel des qualifications professionnelles.

Principales méthodes de prévention des sinistres à inclure dans votre plan :

Employés :

- Les antécédents d'emploi et le casier judiciaire doivent être vérifiés dans le cas de tous les employés, et pas uniquement des conducteurs.
- Une formation annuelle à la prévention des vols doit être donnée.
- Des cours de conduite préventive devraient être suivis sur une base annuelle.
- Les employés doivent savoir que le vol et les détournements ne seront pas tolérés.

Conducteurs :

- L'âge minimum des conducteurs, comme 25 ans, doit être fixé.
- Un niveau d'expérience minimum doit être exigé.
- Au moment de leur embauche, tous les conducteurs doivent fournir un résumé de leur dossier de conduite ainsi qu'un formulaire rempli de divulgation des accidents et des infractions au Code de la route. Le résumé du dossier du conducteur doit être fourni tous les ans par la suite.
- Un essai sur route doit être effectué, avec évaluation écrite à l'appui.
- Tous les conducteurs doivent avoir les qualifications nécessaires pour le type d'équipement spécifique qui leur est attribué, ou obtenir la formation appropriée.
- Tous les documents de qualification doivent être conservés au dossier et revus tous les ans.
- Un programme d'incitation ou de bonis devrait être instauré pour les conducteurs qui n'ont pas d'accident.
- Les accidents et les pertes de marchandises doivent être vérifiés pour déterminer leur cause et les améliorations à apporter.





Terminal / Cour :

La plupart des vols de marchandises surviennent par la soustraction des remorques des lieux du transporteur.

- Il faut s'assurer que tous les documents sont en lieu sûr et non laissés à la vue de tiers.
- Une procédure doit être instaurée pour restreindre la venue d'intrus ou de visiteurs sur les lieux. Les conditions d'accès et de départ des lieux doivent être affichées bien en évidence..
- Du matériel de surveillance ou un personnel de sécurité doit être maintenu sur les lieux.
- Les employés doivent être encouragés à demander à toute personne inconnue le but et la raison de leur venue sur les lieux.
- Il faut s'assurer que la cour est bien sécurisée par une clôture à mailles losangées de fils de calibre 9 d'au moins huit pieds de haut, surmontée de fil barbelé.
- Le terminal et la cour doivent être pourvus d'un éclairage adéquat sur toute leur surface en laissant le moins d'endroits ombragés que possible.
- Une politique doit être établie pour le stationnement des remorques dans la cour le long des quais de chargement ou dos à dos.
- Les pivots d'attelage des remorques avec un chargement à bord doivent être verrouillés.
- Il faut s'assurer que les portes des remorques avec un chargement à bord sont verrouillées.
- Les véhicules privés doivent se trouver à un endroit distinct des zones de stationnement et de chargement des véhicules utilitaires.
- Une politique doit être définie pour exiger que tout véhicule obtienne la permission de quitter les lieux.
- Des vérifications fréquentes de la cour (24 heures sur 24/7 jours par semaine), y compris l'inventaire de la flotte, doivent être effectuées.

Même les directives et les politiques les mieux élaborées nécessitent un examen et des rajustements périodiques, étant donné les changements inévitables qui surviennent dans les terminaux, la flotte, le type d'équipement, les marchandises transportées et le nombre d'employés. Pour les propriétaires d'entreprise, l'adoption de mesures de prévention des sinistres entraînera, en fin de compte, une réduction du roulement de personnel ainsi que l'accroissement de la satisfaction et la fidélisation de la clientèle grâce à la diminution du vol ou de l'endommagement des marchandises et à la baisse du temps d'inactivité en raison de l'usure de l'équipement.

Marchandises :

- Tous les conducteurs doivent recevoir une formation sur les méthodes adéquates d'arrimage des marchandises, tout particulièrement sur les remorques à plate-forme ou lorsque le chargement des fourgons est inférieur au maximum permis.
- Tous les conducteurs doivent obtenir une formation sur la manutention des remorques ou fourgons frigorifiques pour les chargements à température contrôlée.
- Il ne faut pas charger des marchandises de grande valeur et les laisser sans surveillance pendant de longues périodes de temps.

Sur la route :

- Il faut établir une politique contre les détournements avec des procédures connexes. Celle-ci devrait inclure un énoncé de politique selon lequel les conducteurs ne sont pas autorisés à avoir des passagers à bord de leur véhicule.
- Il faut s'assurer que les véhicules sont verrouillés en tout temps à l'aide de serrures de qualité.
- Il faut exiger que les conducteurs verrouillent leur camiontracteur et enlèvent leurs clés lorsque celui-ci est laissé sans surveillance.
- Les conducteurs ne doivent pas discuter de leur chargement, de sa valeur ou de sa destination avec qui que ce soit tandis qu'ils sont sur la route.
- Il faut éviter les itinéraires sur des routes où l'activité criminelle est élevée.
- Par mesure de sécurité supplémentaire, il faut envisager de confier des chargements de valeur particulièrement élevée ou d'articles hautement vulnérables au vol à des équipes de conducteurs.

Flotte de véhicules :

- Il faut s'assurer que les conducteurs effectuent des inspections de véhicule avant le départ et à l'arrivée à destination.
- Un programme doit être élaboré pour la déclaration et la réparation des défauts des véhicules.
- Des dossiers d'inspection, de réparation et d'entretien doivent être tenus pour tout équipement.
- Des procédures doivent être établies pour le remplacement et l'actualisation de la flotte sur une base régulière, en mettant l'ancien équipement hors service au besoin.

Appelez votre courtier, c'est votre meilleur conseiller.

Vous voulez en savoir davantage sur ce que vous pouvez faire pour protéger votre entreprise?

Visitez intact.ca/prevention-des-sinistres